

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 33 (1904)
Heft: 19

Artikel: L'œuvre de la protection de la jeune fille
Autor: Montenach, Georges de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038768>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

térise tout bon enseignement, le temps dont on dispose à l'heure actuelle est suffisant pour faire acquérir aux élèves les notions d'orthographe exigées par le programme.

L'orthographe de règles est-elle seule en cause dans les reproches adressés à notre jeunesse studieuse ?

Nous n'hésitons pas à répondre : non. L'orthographe d'usage est tout aussi fréquemment violée que les règles de la grammaire ; la faiblesse de nos élèves en orthographe est ainsi générale. Ce point établi, il nous reste à rechercher les causes qui ont pu produire ce recul.

(A suivre.)

L'Œuvre de la Protection de la jeune fille

RAPPORT LU PAR MADAME LA BARONNE GEORGES DE MONTENACH
A L'ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE
D'ÉDUCATION, A CHATEL-SAINT-DENIS, LE 7 JUILLET 1904.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je sais combien vos minutes sont précieuses dans cette journée si utilement remplie. Je m'en voudrais d'en distraire quelques-unes à mon profit, si je n'étais persuadée de l'importance pratique des indications que je vais avoir l'honneur de vous fournir. Je les considère comme utiles, sans doute, à l'œuvre que je représente ici, mais plus encore, à notre cher Fribourg, à la prospérité duquel vous travaillez tous.

Je remercie les autorités scolaires, au nom du comité catholique international et du comité cantonal de l'association des œuvres de la protection de la jeune fille d'avoir bien voulu donner à une de ses déléguées le moyen d'attirer l'attention de Mesdames les institutrices sur les services qu'elles peuvent rendre et demander à notre institution.

Je dis rendre et demander, car c'est sur l'échange, la cohésion et la réciprocité qu'est fondée toute notre organisation dont, sans doute, vous connaissez déjà les grandes lignes.

Disposant de peu de temps, je m'abstiendrai de vous faire l'historique de l'œuvre fondée à Fribourg en 1896, et qui, en rayonnant sur le monde entier, est devenue, en peu d'années, une des plus belles entreprises qui aient été jamais mises, par l'initiative privée, au service de l'Eglise et de ses enfants.

Je ne vous dirai pas non plus de combien de parties se compose notre programme général, et, quoi qu'il m'en coûte, je vous tairai les fécondes réalisations qu'il a obtenues en Europe et en Amérique.

Une notice explicative imprimée vous sera distribuée tout à l'heure ; elle contient ces essentiels renseignements.

La ville de Fribourg, désignée pour être le siège du comité international et du comité national suisse, est aussi celui d'un organe plus modeste : le comité cantonal fribourgeois, au nom duquel je vous parle aujourd'hui.

L'organisation cantonale fribourgeoise de l'œuvre de la protection de la jeune fille a été lente à se compléter. Cela s'explique par le fait, que tous les dévouements, dont nous pouvions disposer, furent absorbés d'abord par la mise sur pied du grand édifice international, heureusement couronné maintenant.

Nous avons peut-être méconnu le proverbe : « Charité bien ordonnée commence par soi-même », en négligeant, dans notre propagande et dans notre action, certaines parties de notre canton.

Aujourd'hui, la plupart des lacunes sont comblées. Il en reste cependant encore quelques-unes ; il dépend de vous, Mesdames les institutrices, qu'il n'en soit plus ainsi.

L'œuvre fribourgeoise est organisée comme suit :

A Fribourg fonctionne, 28, rue de Romont, un bureau permanent, qui a sous son immédiate direction un « *home* ou maison d'accueil » pour les jeunes filles et un bureau de placement. C'est là que peuvent être adressées les demandes de renseignements sur tout ce qui concerne les jeunes filles ou les affaires de l'œuvre. C'est là que l'on peut s'inscrire et apporter son dévouement à cet apostolat social. Ce bureau est assisté par un conseil cantonal, composé, en partie, de membres résidant à Fribourg et de représentants des commissions de districts. Ces commissions sont instituées, du moins à l'état embryonnaire, dans tous les districts sauf deux, le Lac et la Singine, qui ont été, jusqu'à présent, directement desservis par Fribourg.

Ces commissions de districts n'ont pas encore pris tout le développement désirable. Elles devraient avoir leur propre règlement et des réunions périodiques. Elles devraient rattacher à elles, dans chaque district, un grand nombre de correspondantes isolées. La *correspondante isolée* est, en effet, un des principaux éléments de notre action, celui qui peut faire le plus de bien par les moyens les plus simples. Ce sont les correspondantes isolées qui font la force et la puissance de la grande société protestante des « *Amies de la jeune fille* », pendant trente ans seule maîtresse de l'apostolat que nous lui disputons courtoisement aujourd'hui.

La correspondante isolée est une personne de zèle et de dévouement qui veut bien, dans les localités secondaires, où il est impossible et du reste inutile de former des organisations plus complètes, servir d'agente et de représentante de notre œuvre auprès de la population, auprès des jeunes filles, tout en étant, pour nos bureaux, une source d'avis et de renseignements utiles. C'est, si vous me permettez cette expression, une cour-

roie de transmission sans fin qui va de nous au village et du village à nous.

Notre expérience nous a permis de constater que notre patronage gagnerait énormément en efficacité pratique, s'il pouvait atteindre les jeunes filles chez elles, à l'ombre du clocher natal, au seuil du foyer familial, et avant même que leur vocation future se soit accentuée.

C'est là que nos conseils, nos directions, auront toute leur valeur, avant qu'un déracinement se soit produit, avant que certains mirages séducteurs aient passé devant des yeux ingénus.

C'est au village même qu'il faut avertir les jeunes filles et leurs familles sur la nécessité qui s'impose de plus en plus pour les femmes qui veulent gagner leur pain, d'avoir une profession bien définie et d'être passées maîtresses de cette profession.

Une des plaies du canton de Fribourg, plaie encore peut-être trop peu mise à nu ; car, si on la voyait dans toute son étendue, on ferait sans doute davantage pour la guérir, c'est l'émigration constante vers la ville d'une quantité grandissante de jeunes filles, prêtes à tous les emplois et qui ne sont aptes à aucun. J'ai pu m'en assurer par moi-même : Tous les *homes* et tous les bureaux de placements, catholiques et protestants de la Suisse romande, à Fribourg, Neuchâtel, Lausanne, Vevey, Montreux, Genève, regorgent de jeunes Fribourgeoises qui offrent leurs services dans les conditions les plus inférieures et les plus déplorables. Les moins heureuses, matériellement parlant, entrent dans les ménages modestes comme « *bonnes à tout faire* », avec un salaire dérisoire ; elles courent de place en place, mal nourries, épouvantablement logées, n'ayant jamais l'espérance de voir, financièrement, leur situation s'améliorer.

Les plus heureuses entrent comme sommelières dans les cafés, les brasseries, les cabarets de tout acabit et là, le salaire est quelquefois meilleur, mais il faut le payer par un travail exténuant, par des veilles prolongées, par la privation du repos dominical légitime et par des promiscuités, sur la nature et le danger desquelles je n'ai pas besoin d'insister. La personne qui est en possession d'une profession bien assise, se trouve dans une situation tout autre. Elle sait où elle veut aller, et on sait où la diriger.

Au lieu de verser dans l'esclavage domestique, elle peut conserver, le plus souvent, son indépendance personnelle et songer à un établissement normal. Veut-elle quand même entrer en condition, elle se place d'emblée au sommet de la hiérarchie, et dans des maisons sérieuses. Les salaires augmentent en proportion, les économies sont possibles ; enfin, on a le droit de choisir, et c'est un grand avantage.

Un des reproches qu'on a fait à notre œuvre dans certains milieux, qui ne la connaissent pas, c'est de favoriser et de faciliter le départ pour l'étranger de nos jeunes concitoyennes....

On se trompe à cet égard ! Car si notre mission est de protéger celles qui partent, de les suivre et de les entourer, d'envelopper, pour ainsi dire, leurs pas d'une atmosphère toujours semblable et toujours saine, notre but est avant tout de diminuer le nombre des émigrantes, de retenir sur la terre ancestrale, et cela dans chaque pays, la plupart des jeunes filles qui, sur la foi des promesses partout affichées et annoncées, croient qu'il suffit de faire quelques lieues de chemin de fer pour voir la vie en rose et trouver un travail facile et rémunérateur.

On a trop envisagé, jusqu'ici, notre Œuvre internationale au point de vue de la protection accordée aux *partantes*, et on n'a pas assez souligné tous les moyens qu'elle emploie pour les empêcher de partir. C'est par elle que nous connaissons maintenant la situation faite à la femme, à l'ouvrière, à la jeune fille dans les divers pays, les conditions de salaire et celles de placement et que nous pouvons dire : Halte ! n'allez pas dans ces régions !

Mais, Mesdames et Messieurs, les jeunes filles qui viennent à nous sont déjà le plus souvent décidées à quitter le sol fribourgeois, et en refusant de nous occuper d'elles dans ces conditions, nous les jetterions dans les bras d'intermédiaires douteux ; et, pour éviter un mal, nous tomberions dans un pire.

Il faut absolument tarir cette émigration dans sa source même, il faut enlever à la jeune fille l'idée de partir, et pour cela, Mesdames les institutrices, votre concours nous serait précieux, je dirai même *indispensable*. Vous pouvez mettre sous les yeux des jeunes filles une foule d'exemples et de renseignements, leur montrant les cruelles désillusions auxquelles elles s'exposent. Si ces exemples et ces renseignements vous manquent, nous nous chargerons de vous les fournir.

Mais il ne suffit pas de donner aux jeunes filles l'idée de ne pas partir. Il est, en outre, nécessaire de leur donner le *moyen* de rester. Ce moyen, ce sera la profession stable et bien définie dont je parlais tout à l'heure.

Une chose navrante, c'est que ce sont justement les jeunes filles les plus pauvres et les plus nécessiteuses qui échappent à une vraie formation professionnelle, car, obligées de gagner leur pain plus tôt que les autres, elles prennent, dès le début, des emplois infimes. C'est ainsi que la misère engendre la misère par une filiation continuelle dont il faudrait absolument interrompre le cours.

(A suivre.)



La patience est un arbre dont la racine est amère, mais dont les fruits sont doux.

